

Je n'ai pas l'intention de dire rien de plus au sujet de ce canal, mais je voudrais savoir du ministre si la deuxième section de la division du lac Balsam et du lac Simcoe doit être complétée cette année. Tout le terrain est acheté, toutes les inspections sont faites, et tout est prêt pour que les travaux soient continués. Comme le déclare mon honorable ami (M. Bennett), ces travaux ne coûteraient pas \$300,000, et, une fois terminés, ils nous fourniraient une communication depuis la tête du lac Couchiching jusqu'à Campellford. Il ne resterait plus à compléter que quelques milles entre Campbellford et Trenton, sur la baie de Quinté.

J'exprime l'espoir que, dans le cours de cet automne, le ministre se fera un plaisir de visiter cette région, et je suis convaincu que les députés dont il traversera les comtés, peu importe leur couleur politique, seront heureux de faire leur possible pour faciliter sa visite.

M. McHUGH : Je puis dire, relativement à la construction du canal de la Trent et aux améliorations de la navigation le long de cette route, que j'ai en le plaisir d'avoir une entrevue avec le ministre des Chemins de fer et Canaux (M. Blair) à ce sujet. Je suis heureux de constater quant à ces améliorations dans cette partie du pays, que je vais posséder l'aide d'honorables députés siégeant du côté de l'opposition. Je sais qu'ils sont tout aussi intéressés que moi au progrès du pays en général. L'amélioration des voies de navigation est une question qui intéresse tout le pays, et sur laquelle nous devrions tous être d'accord.

J'approuve entièrement le mode que l'honorable ministre m'a déclaré devoir suivre à ce sujet, savoir : visiter une partie du pays aussitôt que possible, inspecter le sol, examiner les avantages de ce système de navigation, et voir où les deniers publics peuvent être dépensés avec le plus de profits.

J'ai déclaré à l'honorable ministre, lorsqu'il m'a exposé ces choses, que j'étais parfaitement satisfait, et que je lui laissais l'affaire entre les mains. Tout ce que je demanderais à l'honorable ministre, ce serait, dans l'intervalle, qu'il accordât le crédit nécessaire aux travaux qui ne peuvent attendre sa visite.

M. KENDRY : Je suis très heureux de pouvoir parler aujourd'hui en faveur des travaux entrepris relativement au canal de la Vallée de la Trent. Comme on le sait, il a été dépensé beaucoup d'argent sur ce canal jusqu'à présent, et je suis fort aise de pouvoir appuyer l'opinion de l'honorable préopinant (M. McHugh), déclarant que, à moins que le gouvernement n'affecte un crédit suffisant à l'achèvement des travaux déjà commencés, le pays ne retirera aucun bénéfice des dépenses faites. Je suis bien content que la question ait été soulevée, et j'espère que l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux trouvera le moyen d'affecter une somme suffisante, dans les estimations supplémentaires, à la continuation des travaux. Je serais très heureux si, comme l'a proposé l'honorable préopinant, l'honorable ministre visitait ce canal, et constatait lui-même la nécessité qui existe de le continuer.

Je voudrais lui demander combien il a été dépensé d'argent sur ce canal jusqu'à présent.

Je m'empresserai de faire ce que je puis pour appuyer le gouvernement dans la présentation de

tout crédit qu'il pourrait affecter à sa continuation. Lorsque le ministre se rendra sur les lieux, il verra, j'en suis sûr, que l'argent consacré à cet ouvrage a été bien dépensé, et qu'une autre somme devrait être affectée à sa continuation.

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX : Je ne pense pas que je doive permettre à l'honorable député de Simcoe-est (M. Bennett), qui le premier a signalé ce sujet, de croire ni d'espérer qu'il soit demandé un autre crédit dans les estimations supplémentaires encore à soumettre, pour la continuation de ce canal. Il a parfaitement raison de supposer que l'honorable député de Perborough-est (M. Lang) et d'autres députés intéressés dans cette partie du pays ont très fortement insisté auprès de moi en faveur de cet ouvrage ; mais, dans la préparation des estimations pour les soumettre à la Chambre, je n'ai pas trouvé qu'il me fût permis de lui demander de s'engager dans de grandes dépenses au sujet de travaux publics sur la sagesse et la prudence de l'entreprise desquels je n'avais pas eu l'occasion d'exercer mon propre jugement.

Les sommes comprises dans le budget principal avaient trait à l'exécution d'entreprises déjà adjugées. Je n'avais pas d'autre alternative que de demander au parlement les moyens de compléter ces travaux déjà donnés à l'entreprise. Mais lorsqu'il s'agit de s'engager dans de nouvelles entreprises, seraient-elles la continuation de travaux partiellement exécutés, il nous faudrait alors en prendre la responsabilité. J'ai compris que si je recommandais au Conseil l'approbation de crédits affectés à la continuation de travaux sur d'autres parties de ce canal, cette Chambre s'attendrait à ce que je déclare que j'ai apporté l'exercice de mon jugement dans l'opportunité de ces crédits, et que je les ai approuvés. Je ne suis pas en état de dire si le jugement de l'honorable député sur ce point s'accorderait avec le mien ou non ; mais je suis prêt à dire que je saisirai la première occasion, avant la prochaine session, pour étudier toute l'affaire.

Je ne suis pas sans savoir qu'il existe une très grande divergence d'opinion quant à la sagesse pour le parlement, de s'être engagé dans cette entreprise ; et si cette entreprise a constitué un acte mal avisé de la part du parlement, assurément c'est faire la part de la prudence que de nous arrêter le plus tôt possible. Si l'ouvrage en soi ne peut être justifié, s'il a été imprudemment commencé, alors, je crois que l'opinion publique approuvera le gouvernement de prendre la responsabilité de dire au parlement qu'il coupe court à tout crédit ultérieur pour sa continuation.

Je ne suis point prévenu sur le sujet ; je n'ai point fourni de jugement dans un sens ni dans l'autre, non plus que le gouvernement. Parlant en mon nom, je dis que je puis considérer ce sujet en toute liberté ; et si, après un examen attentif de l'ouvrage, et une étude soignée de ses droits et de sa valeur, je suis convaincu que le conseil doit être saisi d'une demande pour une continuation ultérieure de l'entreprise, l'honorable député verra sans doute à insérer dans le budget d'une autre année un crédit affecté à cette fin. Mais, comme je l'ai dit en commençant, je ne puis pas lui donner à présent l'assurance que cela arrivera.

L'honorable préopinant a demandé quel montant avait déjà été dépensé sur le canal de la Vallée de